

## Convocation à l'assemblée générale ordinaire de Quest for Growth

(pricaf – société d'investissement publique à capital fixe de droit belge - société anonyme)  
(la «Société»)

### Message aux actionnaires

Le conseil d'administration de Quest for Growth SA a l'honneur de vous inviter à assister à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra au siège social de la Société « De Jonge St. Jacob », Lei 19, 3000 Louvain le jeudi 27 mars 2025 à 11h00, afin de délibérer sur l'ordre du jour et les propositions de décision indiqués ci-après.

Tous les actionnaires ayant accompli les formalités d'enregistrement et de participation peuvent soit:

- assister physiquement à l'assemblée et exercer sur place son droit de vote;
- se faire représenter à l'assemblée générale annuelle par un mandataire via le formulaire de procuration;
- voter au moyen du formulaire de vote établi par le conseil d'administration, contenant les informations suivantes : (i) identification de l'actionnaire, (ii) nombre de voix auquel il a droit et (iii) pour toute décision prise conformément à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale doit porter le message « oui », « non » ou « abstention » ; le formulaire doit parvenir au siège social au plus tard un jour ouvré avant l'assemblée, soit le mercredi 26 mars 2025.

#### **ORDRE DU JOUR:**

1. Rapport du conseil d'administration pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.
2. Rapport du commissaire pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024.
3. Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 et affectation du résultat

##### Proposition de décision:

L'assemblée générale approuve les comptes annuels relatifs à l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2024 comme présentés par le conseil d'administration.

L'affectation du résultat, comme décrit dans la table ci-dessous (montants arrondis à deux décimales) est également approuvée:

Perte de l'exercice 2024 à affecter	€ -6.338.360,46
Transfert vers les pertes reportées	€ -6.338.360,46

##### **Pour information:**

Pertes reportées 2022	€ -2.803.948,11
Pertes reportées 2023	€ -3.524.260,14
Le total des résultats des exercices précédents 2024	€ -12.666.568,71

4. Rapport de rémunération

##### Proposition de décision:

L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération relatif à l'exercice clôturé le 31 décembre 2024, comme présenté dans le rapport du conseil d'administration.





5. Décharge aux administrateurs et commissaire

Proposition de décision:

L'assemblée générale décide, par vote séparé, de donner décharge aux administrateurs et commissaire pour l'exercice de leur mandat relatif à l'exercice écoulé.

6. Démission et nomination d'administrateurs

Le mandat de Mme Regine Slagmulder expirera après l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration propose à l'assemblée générale de ne pas pourvoir ce mandat.

Proposition de décision:

L'assemblée générale décide de ne pas pourvoir le mandat vacant.

7. Nomination du commissaire

Le mandat de PwC Réviseurs d'Entreprises SRL en tant que commissaire prendra fin après l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels se terminant le 31 décembre 2024. Le comité d'audit propose de renouveler le mandat du commissaire pour une période de trois ans.

Proposition de décision:

Sous réserve de l'approbation de la FSMA, l'assemblée générale nomme PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège social à 1831 Diegem, Culliganlaan 5, comme commissaire pour un mandat de trois ans. Conformément à l'article 3:60 WVW, cette société désigne Damien Walgrave BV, réviseur d'entreprises, avec Damien Walgrave, également réviseur d'entreprises, comme représentant permanent. Le mandat expire après l'assemblée générale des actionnaires qui doit approuver les comptes annuels au 31 décembre 2027. Les honoraires pour cette mission (y compris le travail lié au reporting ESEF) sont de 46.500 € par an (plus TVA, frais et cotisation IBR) sous réserve d'ajustements annuels en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou selon accord entre les parties.

8. Formalités liées au mandat

Proposition de décision:

L'assemblée générale décide de conférer procuration à Monsieur Jelle Van de Putte, agissant individuellement avec faculté de substitution, afin (i) de poser tous actes nécessaires en vue de la publication des décisions adoptées par l'Assemblée Générale sur les points de l'ordre du jour repris dans la présente convocation aux Annexes du Moniteur belge (y compris la signature des formulaires I et II), et, à cet effet, d'accomplir toutes les formalités administratives et notamment de représenter la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprises au choix du mandataire et du greffe du tribunal de commerce, et à ces fins, de faire tout ce qui est nécessaire à l'exécution de la présente procuration.

9. Divers





## CONVOCAATION

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Quest for Growth SA, Pricaf, Organisme de Placement Collectif Alternatif Public (OPCA) à capital fixe de droit belge..

#### ENREGISTREMENT ET PARTICIPATION

Le conseil d'administration attire l'attention sur le fait que seules les personnes qui remplissent les deux conditions reprises sous les points A et B auront le droit d'assister et de voter à l'assemblée générale ordinaire, à savoir:

- A. L'**enregistrement** de leurs actions, à leur nom, le **jeudi 13 mars 2025 à 24h00** (heure belge) (la **Date d'Enregistrement**).

Pour les **actions dématérialisées** : l'enregistrement sera constaté par leur inscription, au nom de l'actionnaire, à la Date d'Enregistrement, dans les comptes d'un teneur de comptes agréé ou d'un organisme de liquidation, sans qu'aucune démarche ne soit exigée de la part de l'actionnaire.

Pour les **actions nominatives** : l'enregistrement sera constaté par leur inscription, au nom de l'actionnaire, à la Date d'Enregistrement, sur le registre des actions nominatives de la Société, sans qu'aucune démarche ne soit exigée de la part de l'actionnaire.

- B. La **notification**, par l'actionnaire, de son intention d'assister à l'assemblée générale ordinaire et du nombre d'actions pour lesquelles il entend prendre part au vote.

Cette notification et, pour les actions dématérialisées, l'attestation mentionnée ci-après, doivent être communiquées à la Société par l'intermédiaire de Belfius Banque ([vergad-assem@belfius.be](mailto:vergad-assem@belfius.be)), par e-mail ([legal@capricorn.be](mailto:legal@capricorn.be)), par courrier postal (Quest for Growth, AGM, Lei 19 boîte 3, 3000 Louvain). La notification doit parvenir à Belfius Banque ou Quest for Growth **vendredi 21 mars 2025 à 24h00** (heure belge) au plus tard.

Les **titulaires d'actions dématérialisées** recevront, de la part du teneur de comptes agréé ou de l'organisme de liquidation, une attestation certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire à la Date d'Enregistrement. Ils sont invités à demander à leur institution financière d'aviser directement Belfius Banque, dans le délai mentionné ci-dessus, de leur intention d'assister à l'assemblée générale ordinaire ainsi que du nombre d'actions pour lesquelles ils entendent prendre part au vote.

Les **titulaires d'actions nominatives** sont invités à communiquer à la Société, par e-mail ([legal@capricorn.be](mailto:legal@capricorn.be)), par courrier postal (Quest for Growth, AGM, Lei 19 boîte 3, 3000 Leuven), dans le délai mentionné ci-dessus, le nombre d'actions pour lesquelles ils entendent prendre part au vote à l'assemblée générale ordinaire.

La Société insiste sur le fait que ces formalités sont gratuites pour les actionnaires.

#### PROCURATIONS

L'article 33 des statuts de Quest for Growth autorise les actionnaires à donner procuration à une tierce personne, par écrit ou par le biais d'un formulaire électronique. Si vous vous faites représenter par un tiers, vous êtes invité à remplir et à signer les formulaires de procuration disponibles sur notre site web ([www.questforgrowth.com](http://www.questforgrowth.com)). Une copie de la procuration doit être transmise au plus tard **vendredi 21 mars 2025 à 24h00** (heure belge) à la Société, par e-mail ([legal@capricorn.be](mailto:legal@capricorn.be)), par courrier postal (Quest for Growth, AGM, Lei 19 boîte 3, 3000 Louvain). Les originaux signés doivent être transmis à votre mandataire, qui les remettra le jour de l'assemblée aux représentants de la Société afin de pouvoir accéder au lieu de la réunion.

Les personnes physiques qui prennent part à l'assemblée en qualité de détenteur de titres, de mandataire ou d'organe d'une personne morale devront pouvoir justifier leur identité pour être autorisés à accéder au lieu de la réunion. Les représentants de personnes morales seront tenus de prouver leur identité en qualité d'organe ou de mandataire spécial.

La Société insiste sur le fait que ces formalités sont gratuites pour les actionnaires.





## CONVOCAATION

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Quest for Growth SA, Pricaf, Organisme de Placement Collectif Alternatif Public (OPCA) à capital fixe de droit belge..

#### DROIT DE POSER DES QUESTIONS

Les actionnaires qui ont satisfait aux formalités pour être autorisés à participer l'assemblée générale ordinaire peuvent poser des questions oralement (lors de l'assemblée) ainsi que par écrit (avant l'assemblée). Les questions écrites doivent être posées au plus tard le sixième jour précédant l'assemblée générale ordinaire (soit **vendredi 21 mars 2025 à 24h00** (heure belge) au plus tard), à la Société, par e-mail ([legal@capricorn.be](mailto:legal@capricorn.be)), par courrier postal (Quest for Growth, AGM, Lei 19 boîte 3, 3000 Louvain). Seules les questions écrites posées par les actionnaires qui ont satisfait aux formalités d'admission à l'assemblée, et qui auront de ce fait établi leur qualité d'actionnaire à la Date d'Enregistrement, recevront une réponse en assemblée.

#### DROIT D'AJOUTER DES POINTS SUPPLÉMENTAIRES À L'ORDRE DU JOUR

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3 % du capital peuvent, au plus tard le vingt-deuxième jour (**mercredi 5 mars 2025 à 24h00** (heure belge) au plus tard) avant le jour de l'assemblée générale ordinaire, requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ainsi que de déposer des propositions de décision concernant des sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour, à condition de prouver qu'ils sont actionnaires. Des questions ou des propositions peuvent être envoyées par e-mail ([legal@capricorn.be](mailto:legal@capricorn.be)), par courrier postal (Quest for Growth, AGM, Lei 19 boîte 3, 3000 Louvain). La réception de celles-ci sera confirmée par la Société dans les 48 heures.

#### ORDRE DU JOUR AJUSTÉ

Si les actionnaires qui y ont droit souhaitent ajouter des sujets ou des propositions de décision à l'ordre du jour, un ordre du jour complété sera publié au plus tard le **mercredi 12 mars 2025 à 24h00** (heure belge) via le site web de la Société ([www.questforgrowth.com](http://www.questforgrowth.com)) et des formulaires de procurations complétés seront mis à disposition sur le site web.

Tous les rapports, toutes les informations utiles et les documents à présenter sont disponibles au siège social de la Société ou sur le site web de la Société: [www.questforgrowth.com](http://www.questforgrowth.com).

Afin de pouvoir commencer la réunion à l'heure exacte, les actionnaires sont priés de se connecter un quart d'heure avant l'heure prévue pour le début de l'assemblée. Nous vous en remercions d'avance.

Le conseil d'administration

